

Questions au Feuilleton

3. a) Quand M^{me} Pageau a-t-elle suivi ces cours, b) qui les avait autorisés et quand?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Le ministère des Postes et la Commission de la Fonction publique m'informent comme suit: 1. \$25,500-\$32,500.

2. Les frais par élève ne sont pas comptabilisés comme tels étant donné la durée variable des cours suivis par chacun d'eux. (Voir aussi la réponse à la question n° 24 (3), déposée le 22 janvier 1975.)

3. Madame F. Pageau n'a pas suivi de cours de français. Elle a cependant suivi des cours d'anglais en vertu des ententes intervenues avec le Bureau des langues en 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973 et en 1973-1974. Il y avait normalement deux cours par semaine. Il est impossible de vérifier les dates dans chaque cas. b) L'autorisation est accordée pour chaque année de cours par l'entremise de la Division du personnel du ministère ou de l'organisme qui emploie le conjoint du candidat.

LES BROCHURES TOURISTIQUES

Question n° 1952—**M. Reynolds:**

1. A-t-on accordé un contrat, en mars 1974, à la société Pierre Desmarais Inc., de Saint-Laurent (Québec) pour la fourniture de 1,325,000 brochures touristiques, s'élevant à \$535,000?

2. Pour quel ministère, le ministère des Approvisionnement et Services a-t-il obtenu ces brochures?

3. Ces brochures seront-elles distribuées gratuitement?

4. Quelle en sera la distribution?

5. Y a-t-il eu appel d'offres pour ce contrat et, dans l'affirmative, quelles sociétés ont présenté des soumissions?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères des Approvisionnements et Services et de l'Industrie et du Commerce m'informent comme suit: 1. Oui. Le contrat a été adjugé le 5 février 1974. Le communiqué à cet effet a été publié le 7 mars 1974.

2. Pour l'office du tourisme du Canada, ministère de l'Industrie et du Commerce.

3. Oui, ces brochures seront distribuées gratuitement.

4. Ces brochures seront surtout distribuées aux États-Unis, à un degré moindre au Canada, et en très petit nombre en Europe.

5. Trente-cinq sociétés, situées dans six provinces, ont reçu des appels d'offres. Voici la liste de celles qui ont soumissionné: Ashton Potter Ltd. de Toronto (Ont.); C.F. Houghton Ltd. d'Agincourt (Ont.); Rolph-Clark-Stone Limited de Bramalea (Ont.); Graphic Centre Ontario Ltd. de Toronto (Ont.); Pierre DesMarais Inc. de Saint-Laurent (Qué.); Ronalds-Federated Ltd. de Montréal (Qué.); Gazette Canadian Printing Ltd. de Montréal (Qué.); Montreal Lithographing Ltd. de Laval (Qué.).

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES CAHIERS DE CHARGES

Question n° 2012—**M. Reynolds:**

1. Y a-t-il au ministère des Approvisionnements et Services un poste de conseiller des usagers des ministères et agences, quant à la rédaction économique et efficace de leurs cahiers de charges?

[M. Cossitt.]

2. Quel contrôle le Conseil du Trésor exerce-t-il dans ce domaine?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Des conseils aux ministères et organismes clients sur la façon d'établir leurs cahiers de charges dans des secteurs d'activité particuliers peuvent être obtenus du centre de produits du ministère des Approvisionnements et Services qui assume toute la responsabilité de la gestion des approvisionnements dans le secteur en question.

2. Le Conseil du Trésor n'exerce aucun contrôle ni ne participe directement dans ce domaine.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LE FONDS DE ROULEMENT

Question n° 2019—**M. Reynolds:**

1. Selon quel critère fonctionne le «fonds de roulement» au sein du ministère des Approvisionnements et Services?

2. Quelles sommes sont allouées?

3. Dans quel cas les sommes peuvent-elles excéder la limite prévue?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Le fonds renouvelable de l'Approvisionnement est géré conformément aux fonctions et pouvoirs décrits à l'article 5 de la loi concernant le ministère des Approvisionnements et Services.

2. 75 millions à compter du 31 mars 1975.

3. La limite prévue n'est jamais dépassée.

LE NAVIRE «JOHN CABOT»

Question n° 2078—**M. McKinnon:**

Au sujet d'un rapport du ministère des Approvisionnements et Services indiquant que le bateau *John Cabot* de la Garde côtière canadienne subira des réparations, en vertu de deux contrats pour un total de \$2,399,600, ce bateau, qui n'a que 10 ans, sera-t-il muni d'un moteur neuf et, a) dans l'affirmative, pourquoi, b) dans la négative, quelle est la nature des réparations?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): a) Non. b) Il s'agit de réparations à la machinerie de propulsion et au matériel auxiliaire suite à un incendie survenu dans la chambre des machines.

LES FRAIS DE PERSONNEL AUX POSTES

Question n° 2141—**M. Herbert:**

Quel pourcentage du budget total de 1975-1976 du ministère des Postes est affecté aux frais et avantages du personnel, notamment tous les postes touchant le travail et les salaires?

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): 72.2 p. 100.

LES RÉNOVATIONS AU MANÈGE DE MOOSE JAW

Question n° 2192—**M. Neil:**

Combien ont coûté au total les réparations effectuées récemment à l'arsenal de Moose Jaw (Saskatchewan)?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Le coût total des réparations effectuées au Manège de Moose Jaw se répartit comme suit: Remplacement du système de chauffage, \$106,126; Rénovation des salles de toilette, \$31,342; Total, \$137,468.